



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-03-17

OBJET : Demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscou en vertu du Fonds régions et ruralité Volet 3-Projets « Signature innovation » pour l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants au Parc des Ailes

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville souhaite aménager une aire de jeux pour les enfants au Parc des Ailes;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord s'est engagée à contribuer financièrement à hauteur de 100 000 \$ au projet, sous réserve de l'implication financière d'un autre partenaire;

ATTENDU QUE le budget de cette initiative structurante est de 126 800 \$ taxes nettes;

ATTENDU QUE la demande financière présentée est annexée à la présente ordonnance et en fait partie intégrante,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise monsieur François Désy, directeur général, à présenter à la MRC de Caniapiscou la demande d'aide financière de 12 229 \$ qui est annexée à la présente ordonnance et qui en fait partie intégrante et à signer tous les documents qui lui sont liés.

Adoptée à Schefferville le 9 mars 2023

Jean Dionne, administrateur